

Arc en Provence

Association Rencontre & Communication

5 Lot. les Amandiers
13530 Trets

Tél : 0033.6.66.99.55.64

Email : annabelle.arc@gmail.com

<http://www.arcenprovence.com/>



N° SIRET : 40883337400015

Stage étudiants PH Bern du 02/01/2017 au 26/01/2017 (B2)

Chère famille d'accueil, voici le document contractuel donné cette année à nos étudiants.

Suite aux remarques apportées durant les précédents stages, nous souhaitons préciser quelques points sur le règlement d'accueil :

- L'hébergement en demi-pension comprend :
 - une chambre individuelle que vous occuperez seul(e) ;
 - un petit déjeuner et un dîner pour chaque soir de la semaine (le week-end inclus) ;
 - la mise à disposition d'une salle de bains (parfois à partager avec la famille).

Cet hébergement est prévu pour vous uniquement et non pour toute autre personne souhaitant vous accompagner ou vous rejoindre.

- **Pour une meilleure intégration, il vous est demandé de participer aux tâches quotidiennes (mettre/débarrasser la table, ranger les courses, le lave-vaisselles, etc.) et à la vie de famille.**
- Vous trouverez dans votre chambre un lit, une chaise, un endroit pour écrire, une armoire au moins en partie vide (à l'intérieur ou à l'extérieur de la chambre) vous sera réservée.
- C'est *vous* qui assurez la propreté de votre chambre. Les appareils (aspirateur, etc.) et les produits ménagers vous seront donnés par votre famille. Veillez à ce que votre chambre reste propre.
- Draps et serviettes seront fournis par la famille et vous pourrez les changer 2-3 fois durant le séjour.
- Pour faire votre lessive, vous pourrez utiliser le lave-linge de votre famille une fois par semaine (modalités à organiser avec votre famille)
- Il vous sera permis de recevoir des appels téléphoniques en accord avec votre famille d'accueil. Votre famille vous précisera si elle a ou non une « free box » qui vous permet de téléphoner gratuitement vers un téléphone fixe (et non un téléphone portable) en Suisse.
- La cuisine et le frigo ne sont pas à votre disposition.
- Une clé de la maison vous sera remise à l'arrivée pour que vous puissiez rentrer/sortir librement.
- Si la famille vous propose le prêt ou la location d'une de leurs voitures, elle devra savoir que seule son assurance est en jeu donc sa responsabilité et en assumer toutes les conséquences.
- En fin de séjour, il sera demandé à chaque famille d'accueil de remplir une fiche d'appréciation concernant le séjour de l'étudiant. L'étudiant en fera de même pour sa famille d'accueil.

Informations aux étudiants sur les habitudes et allergies alimentaires : Nous attirons votre attention sur le fait que les familles qui vous reçoivent ne sont pas forcément végétariennes et que celles-ci ne cuisineront pas quotidiennement des plats spéciaux pour vous, c'est pourquoi vous avez la possibilité d'accompagner vos familles aux courses pour choisir vos aliments (notamment en cas d'intolérance alimentaire) et nous vous demandons de rester vigilants pendant la préparation des plats.

Indemnisation :

La famille aura droit au dédommagement convenu, soit 644€ en raison de 28€ par nuit (du Lundi 2 Janvier 2017 au Mercredi 25 Janvier au matin soit 23 nuits), **même si vous vous absentez de temps à autre**. Vous remettrez l'argent directement à votre famille d'accueil en deux versements : 200 € dès votre arrivée, et le solde du séjour soit 444€ durant le deuxième week-end (7/8 janvier).

Remarques : Chaque nuit supplémentaire sera à régler à votre famille d'accueil au prix de 28 € par nuit. Ainsi, les étudiants qui resteront jusqu'au vendredi 29 Janvier ajouteront la somme correspondante au nombre de nuits supplémentaires.

Ce calcul ne tient pas compte des frais supplémentaires relatif au passage de l'examen à Lyon. (train + hôtel)

Vos hôtes sont prêts à vous intégrer dans leur vie de famille tout en vous laissant la liberté de vous retirer si vous le souhaitez.

Si un problème se présente, n'hésitez pas à en parler avec votre famille ou avec la responsable des familles (Estelle ROGER-FIX 06 64 78 46 51).

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans votre famille.

Le président de l'association ARC, Louis Amans

« Je m'engage à respecter les modalités de l'hébergement » :

L'Etudiant(e)

La famille d'accueil